

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Rixe à Ozangue : une femme arrache la lèvre supérieure de sa rivale

S.M.
Libreville/Gabon

Le quartier Ozangue, dans le 5^e arrondissement de Libreville, a été dernièrement le théâtre d'une rixe entre Elsa F. N-K, sa cousine Judith M. E.M.B. et Suzy N-N, toutes de nationalité gabonaise. La dernière citée a arraché la lèvre supérieure de la première, en se servant de ses dents. Déférées devant le parquet pour coups et blessures volontaires (CBV), elles ont été laissées en liberté provisoire, en attendant leur comparution devant le tribunal.

Selon les faits, Suzy N-N, 27 ans, domiciliée à Owendo, entretenait une relation avec son fiancé depuis 9 ans durant lesquels ils ont eu un enfant. À la suite de quelques problèmes, le père du gamin de 8 ans s'est mis en couple avec Elsa F. N-K, 31 ans, qui n'est autre que sa collègue. Sauf que cette relation n'a pas fait long feu et l'homme se remet avec

la mère de son fils. Cette situation engendre une jalousie malade chez la femme éconduite, qui entre en conflit ouvert avec sa "rivale". Judith M. E.M.B., la cousine de Elsa F. N-K, prend fait et cause pour cette dernière.

Il est 22 heures le jour des faits au quartier Ozangue, quand une discussion violente éclate entre Judith M. E.M.B. et la rivale de sa cousine. Et cela, en présence du fiancé à l'origine de toute cette tension. Dans la foulée, Suzy N-N subit les assauts des deux cousines, au point que pour se tirer de là, elle fait usage de ses dents. Elle mord sa rivale et lui arrache la lèvre supérieure. Elsa F. N-K qui perd abondamment de sang, est immédiatement transportée au Centre hospitalier universitaire d'Owendo (CHUO), où elle est admise en soins intensifs. De source médicale, la blessée a eu 30 jours d'incapacité totale de travail (ITT).

Suzy N-N a, quant à elle, été admise en soins au Centre hospi-

talier universitaire de Libreville (CHUL). Le médecin lui a délivré un certificat médical attestant d'une indisponibilité totale de travail de 10 jours.

Les deux rivales ont porté plainte, l'une contre l'autre. Elsa F. N-K contre Suzy N-N, et cette dernière contre Elsa F. N-K et Judith M. E.M.B. D'où le déferrement des différentes parties devant le magistrat instructeur, qui les a laissées en liberté provisoire. En attendant.



Le Palais de justice de Libreville, où les plaignants comparaitront librement.

Franceville : un trafiquant de cannabis arrêté par l'Oclad

N.O.
Franceville/Gabon

DAVIN Ossele alias Porno, Gabonais, 30 ans, présenté comme le chef présumé de plusieurs trafiquants de drogue, a été placé en détention à la maison d'arrêt de Franceville. Traqué depuis quelque temps par les éléments de l'Office central de lutte antidroge (Oclad) de la province du Haut-Ogooué, il a finalement été pris en flagrant délit de trafic de cannabis.

D'après une source policière proche de l'investigation, Davin Ossele a été interpellé avec trois grands sacs de cannabis en vrac pesant au total 65 kg. La marchandise saisie se trouvait à bord d'un véhicule de marque Toyota de type Advensis, immatriculé PN-469-AA. La valeur du stupéfiant bien compacté dans les sacs est estimée à 800 000 francs CFA. Interrogé sur son activité, le dealer a laissé entendre qu'il se ravitaillait auprès d'un fournisseur établi au Congo-Brazzaville. Et que la "marchandise" était souvent écoulée au village Ampou, non loin de Léconi, dans le département des Plateaux.

Toujours selon notre informateur, Davin Ossele était recherché par les Officiers de



Davin Ossele posant avec le produit prohibé.

police judiciaire (OPJ) depuis un bon moment. D'autant que, croient savoir les éléments de l'Oclad, le dealer présumé très actif serait même à la tête d'un cartel du côté de la Carrière. "C'est le cerveau de plusieurs gangs de stupéfiants, mais il refuse de dénoncer ses

complices", affirme-t-on à la Direction de l'Investigation. Les sacs de cannabis ainsi que le véhicule ont été scellés par le procureur de la République. Au sortir de son audition chez le juge d'instruction, le trafiquant présumé a été écroué à la prison de Yéné.

Le clin d'œil de *Lybek*

